

# Accès aux déchèteries à compter du lundi 15 juin

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel — Normandie a rouvert les déchèteries aux particuliers et aux professionnels depuis le lundi 11 mai. Cependant, et afin d'appliquer les consignes de distanciation physique, un système d'accès par prise de rendez-vous via le site www.ecodechet.com a été mis en place. À partir du 15 juin, le prise de rendez-vous restera uniquement en vigueur pour les déchèteries ayant une fréquentation importante et ce afin de répartir les usagers sur les temps d'ouverture et d'éviter un encombrement des sites.

Pour les déchèteries de Sourdeval, Mortain-Bocage, Saint-Cyr-du-Bailleul, Brécey, Juvigny-les-Vallées, Ducey-Les Chéris, Isigny-le-Buat, Pontorson et Saint-James, la prise de rendez-vous n'est plus en vigueur.

Les déchèteries pour lesquelles la prise de rendez-vous reste obligatoire sont celles de :

- Saint-Hilaire-du-Harcouët
- Montviron
- Saint-Jean-de-la-Haize
- Saint-Ovin

# Rappel de la procédure de prise de rendez-vous:

- Rendez-vous sur le site www.ecodechet.com
- Renseignez votre code postal puis cliquer sur « rechercher »
- Sélectionnez la déchèterie dans laquelle vous vous rendez habituellement
- Choisissez un créneau horaire disponible (attention cliquez sur « voir plus d'horaires » pour voir tous les créneaux horaires disponibles)
- Créez votre compte si cela n'est pas déjà fait ou entrez votre adresse mail et cliquez sur « se connecter »
- Un SMS vous sera envoyé pour vous confirmer la prise de rendez-vous
- Lors de votre passage en déchèterie présentez la confirmation de prise de rendez-vous au gardien

Pour rappel, le nombre de rendez-vous est limité à un seul par semaine.

Sur toutes les déchèteries, les usagers peuvent déposer l'ensemble des déchets autorisés par le règlement du site. Les guides de déchèterie indiquant les déchets autorisés sont consultables sur le site www.msm-normandie.fr ou disponibles en déchèteries, dans les pôles territoriaux ou en mairie.

#### Les consignes sanitaires :

- Port du masque recommandé,
- Les usagers devront respecter les gestes barrières :
  - o Eviter tout contact avec le gardien, le saluer sans poignée de main,
  - o Rester à une distance minimum de 1,5 m du gardien et des autres usagers,
  - o Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,



## Les consignes d'apport :

- Une personne par véhicule (deux pour les gros chargements
- Le nombre de véhicule présent simultanément sur le site de la déchèterie pourra être limité,
- Le déchargement des déchets se fera sans l'aide du gardien,
- Il est demandé aux usagers de :
  - o Ne pas entreprendre de discussion avec les autres usagers du site,
  - o Ne pas entrer dans les différents locaux du site,
  - o D'apporter leurs propres outils pour décharger leur véhicule (pelle, balai...), les outils mis à disposition en temps normal ne le seront plus,
  - o Décharger son véhicule le plus rapidement possible dans le respect des règles de sécurité (interdiction de monter dans les remorques, sur les bavettes...)
  - o De nettoyer le quai après son passage (cf. règlement intérieur)

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et les agents du service déchets vous remercient pour votre civisme, votre implication et votre solidarité.

### Pour tous renseignements contacter le service déchets :

Tél.: 02 33 68 68 96

E-mail: service.dechets@msm-normandie.fr